

CONNECTE NOTRE PAYS

BILLET DE SESSION DECEMBRE 2015

EDITORIAL

Mesdames, Messieurs,



« **SUISSEDIGITAL** » : Notre nouveau nom nous engage. En tant qu'association économique de la branche de la communication nous représentons environ 200 entreprises de communication réparties dans tout le pays.

Nous avons utilisé les mois d'automne pour communiquer aussi bien au niveau politique que médiatique sur les enjeux auxquels notre branche est confrontée.

L'administration a notamment informé les membres de la Commission des transports et des télécommunications (CTT) sur le regroupement prévu de Swisscom, de la SSR et de Ringier pour la commercialisation de leurs offres publicitaires. SUISSEDIGITAL a profité de cette occasion pour adresser un courrier aux membres de la CTT dans lequel nous avons expliqué les risques et les dangers résultant de ce regroupement pour les autres prestataires privés à savoir pour les nombreuses PME actives dans le domaine de la communication. Indépendamment de la décision que doit prendre la COMCO sur cette question, nous allons poursuivre la discussion politique et publique requise afin de déterminer si l'Etat peut mettre en place une concurrence étatique aux entreprises privées.

Tout comme nous dénonçons les abus, nous encourageons également les développements positifs dans notre branche. À ce titre, je suis ravi que SUISSEDIGITAL ait pu décerner pour la première fois le prix de l'innovation le 6 novembre. Découvrez pourquoi le projet « Mia Engiadina » a été récompensé et ce qu'il propose.

Au cours de ce trimestre, nous avons par ailleurs beaucoup travaillé pour préparer la consultation relative à la loi sur les télécommunications (LTC). Aucune grande révision n'est certes à l'étude mais il s'agit d'adapter la loi à la réalité. Dans les mois à venir, nous ne manquerons pas de vous communiquer nos remarques par rapport à ce projet. Nous allons en particulier examiner si, dans le projet actuel, le traitement privilégiés dont bénéficie Swisscom et qui génèrent des distorsions de la concurrence va être abandonné à l'avenir et s'il est prévu de créer à la place les bases pour des conditions cadres favorables aux clients et à l'économie.

Je vous remercie de votre soutien actif et de votre engagement et vous prie de noter la date de la prochaine manifestation de session (voir information ci-dessous). À cette occasion, SUISSEDIGITAL vous présentera en détail les enjeux que la révision de la LTC pose à la branche des câblo-opérateurs. De cette manière, vous aurez tous les éléments en main une fois que débutera le débat parlementaire.

**le mardi 15 mars 2016, de 12h30 à 14h30,
Hôtel Bellevue Palace à Berne.**

Dès 12h30	Apéritif et déjeuner
13h30	Exposés et discussion

Je me réjouis d'ores et déjà de vous y saluer en personne ! Vous pouvez dès maintenant vous inscrire à l'adresse info@suissedigital.ch.

Merci de votre engagement et de votre collaboration.

Pierre Kohler
Président de SUISSEDIGITAL

SÉLECTION DE POINTS

Joint Venture Swisscom-SSR-Ringier

Les commissions des transports et de la télécommunication des deux chambres ont été informées par l'administration du regroupement prévu entre Swisscom, la SSR et Ringier. Il incombe maintenant au monde politique de clarifier les questions qui en découlent, notamment quant au rôle d'actionnaire majoritaire de Swisscom joué par la Confédération et au rôle de la SSR en sa qualité d'entreprise financée par les redevances. Ce sont des questions qu'il convient de se poser indépendamment de l'examen par la Commission de la concurrence. Ces questions doivent être discutées et examinées sur le plan politique et des réponses sous la forme de règles et de structures de gouvernance claires doivent être apportées avant de créer une situation de fait irréversible. Si cette entreprise commune voyait le jour comme prévu, la Confédération évincerait probablement d'autres entreprises de communication et entreprises privées de l'industrie publicitaire en utilisant l'argent des contribuables avec ses entreprises étatiques et financées par les redevances, actives sur les marchés privés. SUISSEDIGITAL s'opposera à tout nouveau monopole encouragé par l'Etat.

Ip. 15.3951 **Swisscom/SSR/Ringier : avis du Conseil fédéral et explications à l'intention du Parlement et de l'opinion publique**

p. 15.3879 **Problèmes relevant du droit de la concurrence. Projets douteux menés par des entreprises publiques**

Les Conseillers nationaux Gerhard Pfister et Gregor Rutz ont posé une série de questions pertinentes sur la position du Conseil fédéral face à un regroupement potentiel de Swisscom, de la SSR et de Ringier. Le plan visant à vouloir commercialiser leurs offres médiatiques et publicitaires par le biais d'une entreprise commune nécessite que le monde politique, et en particulier le Conseil fédéral, apportent des réponses détaillées aux questions concernant la responsabilité et les réflexions de la Confédération en sa qualité d'actionnaire majoritaire de Swisscom pour que le Parlement puisse prendre position sur une base informée. Il n'est pas possible qu'une telle fusion, unique en son genre en Europe, puisse voir le jour sans que la politique, et donc par la même occasion que l'opinion publique, ne l'examine avec les moyens à leur disposition.

– Position de SUISSEDIGITAL : **OUI à une information claire du Parlement. OUI à un débat approfondi et ouvert.**

« **Rapport sur le service public** », Session extraordinaire : Mo. 15.4032 / 15.4051 / Po. 15.4021

CE : 16 déc. / CE : 17 déc.

Le débat politique sur le service public risque de s'orienter dans la mauvaise direction. Il ne doit pas s'agir ici du protectionnisme de longue date d'entreprises financées par les redevances et entretenues par l'Etat. Il faut bien au contraire un débat qui éclaire sur la situation et pondère toutes les positions afin de savoir où commence et se termine le service public. C'est une obligation après le résultat obtenu de justice lors de la votation sur la Loi sur la radio et la télévision (LRTV) le 14 juin 2015. Le Conseil fédéral veut d'abord attendre les rapports de la Commission fédérale des médias (hiver 2015/16) puis le rapport du Conseil fédéral (mi-2016) avant d'avoir une discussion sur l'étendue et le contenu de la mission de service public. C'est une mauvaise approche. C'est la raison pour laquelle il est juste et important que le Parlement oblige le Conseil fédéral à intégrer toutes les interventions parlementaires relatives au service public dans son rapport sur le service public annoncé pour la mi-2016, comme c'est usuel pour des rapports déterminants pour l'avenir, et prenne position sur ces différents points. Ce n'est qu'ainsi que le Parlement fédéral pourra ensuite délibérer sur le rapport en connaissance de cause. Les résultats de la session extraordinaire prévue doivent donc être pris en compte comme il se doit.

– Position de SUISSEDIGITAL : **OUI aux interventions parlementaires susmentionnées et à leur incorporation dans le rapport du Conseil fédéral.**

15.3648 **Motion. Pour l'instauration d'une alimentation à haut-débit, voire très haut-débit dans toutes les régions périphériques de Suisse**

La motion demande une loi défiscalisant les investissements des opérateurs de télé-réseau et télécommunication (publics et privés) afin de permettre le développement d'une couverture très haut-débit dans les régions périphériques de Suisse. Une couverture totale de la Suisse par une technologie de télécommunication à la pointe de la modernité est cruciale. Il n'incombe cependant pas à l'Etat de financer de telles prestations. L'Etat fournit seulement les conditions cadres pour y parvenir avec sa législation sur les télécommunications. Il est juste que le Conseil fédéral rejette les mesures fiscales demandées.

– Position de SUISSEDIGITAL : **NON à l'exonération fiscale des investissements des réseaux de communication publics et privés.**

POINT FINAL

Prix de l'innovation de SUISSEDIGITAL : vainqueur « Mia Engiadina »

Au début de l'été 2015, SUISSEDIGITAL a mis pour la première fois au concours son prix de l'innovation. L'objectif du prix est de récompenser des idées commerciales et des solutions pratiques contribuant à empêcher la création d'un fossé numérique entre les centres urbains et les régions périphériques de Suisse.

Le jury a choisi le projet « Mia Engiadina ». La région comprise entre La Punt et Samnaun ne dispose pas d'une autre infrastructure réseau que l'ancienne infrastructure de Swisscom. L'entreprise EE-Energia Engiadina à l'origine du projet Mia Engiadina a pour objectif qu'environ 85% des bâtiments soient raccordés à un réseau en fibres optiques performant au cours de ces prochaines années. De plus, Mia Engiadina veut mettre en place des « Mountain Hubs », des environnements de travail performants pour les entreprises locales et étrangères et une place du marché virtuelle permettant aux différentes entreprises de publier leurs offres. Doté d'un montant de CHF 20 000, le prix a été remis le 6 novembre lors de la journée d'information de SUISSEDIGITAL au Kursaal de Berne.



SUISSEDIGITAL est l'association économique des réseaux suisses de communication. L'association regroupe environ 200 sociétés de câblo-opérateurs - aussi bien privées que publiques - desservant plus de 2.6 millions de foyers en services radio, TV, HDTV, Internet, de téléphonie et autres.